INSTITUT DU SACRÉ-COEUR
Rue des Dominicains 9
7000 MONS

☎ 065/402844 Fax 065/402836
info@iscmons.be

Mons, le 9 novembre 2020

Objet : Passage au code rouge et hybridation de l'enseignement

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous revenons vers vous afin de vous communiquer les modalités pratiques relatives à la rentrée « code rouge » dès ce 16 novembre.

Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de la dernière circulaire ministérielle ainsi que les mesures mises en place par l'école :

- Les activités extra-muros sont suspendues ;
- La présence de tiers dans l'école doit être limitée au strict nécessaire ;
- Les locaux doivent être aérés très régulièrement ;
- Les professeurs et élèves portent le masque dans tous les contacts qui ont lieu à l'intérieur et quand la distance physique ne peut pas être respectée à l'extérieur ;
- Les cours d'éducation physique sont suspendus ;
- L'obligation scolaire reste pleinement d'application aussi bien pour les cours en présentiel que ceux à distance. La plateforme Moodle permet de vérifier l'activité des élèves sur celle-ci, nous avons donc demandé à nos enseignants de signaler le nom des élèves ne travaillant pas à distance.
- Au sujet des évaluations, une nouvelle circulaire est annoncée dans les prochains jours.
- Nous avons déjà fourni des ordinateurs aux élèves qui n'en possédaient pas. Pour les cours à distance, nous demanderons aux parents qui ne disposent pas d'ordinateur ou de connexion internet à la maison de se manifester dans les meilleurs délais (***au plus tard ce vendredi 13/11 à 8h***). Dans la limite de nos possibilités, nous pourrons fournir un ordinateur à certains élèves ou nous les accueillerons dans les locaux informatique de l'école.
- Pour éviter les inégalités, les capsules vidéo sont privilégiées aux cours en visioconférence. En effet, certaines familles ne possèdent qu'un ordinateur pour l'ensemble du foyer, des cours à distance « en direct » à heures imposées sont alors difficiles à gérer pour elles ;
- L'organisation des cours et des repas se fera comme décrit ci-dessous :
    - <u>Pour le 1er degré :</u>
        - Poursuite d'un enseignement à 100% en présentiel. Les cours d'éducation physique sont suspendus. Les classes qui débutent ou terminent par ce cours auront une arrivée tardive ou un départ anticipé.
        - Les cantines restent fermées et les élèves doivent apporter leurs propres collations / diner. Ils dinent en classe de 11h35 à 11h50 sous la surveillance du professeur assurant la 4e heure de cours. La ventilation du local durant cette période doit être optimale.

- Pour les 2e et 3e degrés
  - La circulaire 7816 impose que le nombre d'élèves des D2 et D3 présents simultanément dans les écoles soit limité à 50% de la population habituelle. En aucun cas, il ne s'agit pas d'une obligation de travailler en demi-groupes. Ainsi, nous proposons l'organisation suivante :
  - Semaine A : **les élèves de 3e et de 6e sont présents (selon l'horaire habituel) à l'école le lundi et le mardi et travaillent à distance le reste de la semaine ; les élèves de 4e et de 5e travaillent à distance le lundi et le mardi et sont présents (selon l'horaire habituel) à l'école du mercredi au vendredi**.
  - Semaine B **: inversion par rapport à la semaine A. Présence des élèves de 4e et 5e le lundi et le mardi ; présence des élèves de 3e et 6e du mercredi au vendredi**.
  - Les classes qui débutent ou terminent par le cours d'éducation physique auront une arrivée tardive ou un départ anticipé.
  - Les élèves de 3e dinent dans leur classe de 12h25 à 12h40 sous la surveillance du professeur assurant la 5e heure.
  - Les élèves de 4e, 5e et 6e sont autorisés à manger à l'extérieur de l'Institut. Si toutefois certains souhaitent manger au sein de l'école, ils peuvent se rendre dans le réfectoire, sous la surveillance des éducateurs, tout en respectant la règles de distanciation sociale.
  - Pour des raisons sanitaires, la salle des rhétos est fermée.

En pratique :

Semaine	***Élèves de 3e et 6e***	***Elèves de 4e et 5e***
Du 16/11 au 20/11	- Présentiel : lundi et mardi - A distance : du mercredi au vendredi	- Présentiel : du mercredi au vendredi - A distance : lundi et mardi
Du 23/11 au 27/11	- Présentiel : du mercredi au vendredi - A distance : lundi et mardi	- Présentiel : lundi et mardi - A distance : du mercredi au vendredi
Du 30/11 au 4/12	- Présentiel : lundi et mardi - A distance : du mercredi au vendredi	- Présentiel : du mercredi au vendredi - A distance : lundi et mardi
Du 7/12 au 11/12	- Présentiel : du mercredi au vendredi - A distance : lundi et mardi	- Présentiel : lundi et mardi - A distance : du mercredi au vendredi
Du 14/12 au 18/12	A déterminer en fonction des directives que nous recevrons.	

Veuillez croire, Chers Parents, à notre dévouement le plus sincère.

C. Ysebaert
Directrice FF

R. Darck – V. Liegeois
Directeurs adjoints FF